

AVIS PUBLIC PROMULGATION REGLEMENT Nº 1709-12

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement nº 1709-12 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin de modifier les dispositions relatives aux plans de visibilité

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.gc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7º) jour du mois de juillet deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au <u>www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca</u>